



Syndicat National Autonome des Personnels
de Chambres de Commerce et d'Industrie

CCIR Paris Ile-de-France

Election des Représentants du Personnel en Commission Paritaire Régionale
2nd tour de scrutin, du 30 mars au 4 Avril 2017

Représenter et Défendre **tous** les Métiers de la CCIR Paris Ile-de-France

1er Tour Encourageant

Lors du premier tour des élections des Représentants du Personnel en CPR vous avez choisi de placer l'UNSA-CCI parmi les trois syndicats représentatifs de notre région en lui apportant 13,09 % de vos suffrages. Nous tenons à remercier tous ceux qui par leur vote nous ont apporté leur confiance. La représentativité syndicale mesurée au premier tour nous permet d'ores et déjà de **vous représenter dans les Instances Locales de Concertation** afin de défendre nos acquis collectifs et nos droits.

En participant au vote vous avez manifesté votre intérêt pour la défense de nos valeurs, nos engagements et votre volonté de ne laisser personne désigner à votre place les collègues que vous souhaitiez voir vous représenter.

2nd Tour Déterminant

En l'absence de quorum c'est-à-dire d'un nombre suffisant de suffrages exprimés au premier tour un second tour est nécessaire. Ce second tour est essentiel car il détermine le nombre de représentants du personnel élus en Commission Paritaire régionale. **Votre soutien pour notre liste est important**, il définira le nombre de sièges attribués en CPR pour chaque liste présente au second tour.

Le choix de l'autonomie

- Si vous partagez nos priorités, nos positions
- Si comme nous, vous pensez que les avancées sociales s'obtiennent par le dialogue et la négociation, qu'ils sont de véritables outils pour faire valoir nos droits, conserver nos acquis.
- Si vous pensez qu'il est important de ne se laisser guider que par l'intérêt collectif et de refuser toutes les compromissions allant du clientélisme aux stratégies des confédérations.
- Si pour vous l'opposition systématique, le refus catégorique sont aujourd'hui dépassés, n'aboutissent à rien d'autre qu'à la régression des droits des agents des CCI.

Votez ou Renouvelez votre vote pour la liste UNSA-CCI

POURQUOI VOTER UNSA-CCI ?

Parce que les candidats
UNSA-CCI s'engagent

à vous représenter sur des valeurs :

Un attachement aux CCI et à nos métiers.

La défense sans calculs des emplois et conditions de travail de TOUS les salariés.

Agir pour l'intérêt collectif des salariés CCI, avec transparence, équité et pragmatisme.

Vous informer régulièrement
et solliciter votre avis.

Je vote UNSA



Syndicat National Autonome des Personnels
de Chambres de Commerce et d'Industrie

Un syndicat qui affirme ses positions et ses priorités...

EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour pérenniser nos emplois, d'accord pour construire avec nos employeurs la CCI de demain.
MAIS avec tous les salariés, des formations, une vision partagée, **un vrai dialogue paritaire**.
La GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) peut constituer un projet d'entreprise favorable aux salariés, si on s'en donne les moyens et avec une construction paritaire.

CONDITIONS DE TRAVAIL

L'UNSA-CCI n'agit pas que pour signer des plans de départ volontaire. Les conditions de travail de « ceux qui restent » **doivent être améliorées**, dans nos négociations régionales et nationales.

POLITIQUE SALARIALE ET EVOLUTION DE CARRIERE

Après 6 ans de blocage de nos salaires, l'UNSA-CCI reste ferme sur son exigence.
Comme la fonction publique, **c'est 1,2 % d'augmentation pour tout le monde !**
L'ouverture de discussions sur les rémunérations ne peut se faire qu'avec des garanties sur l'évolution de carrière et de la rémunération pour tous les salariés.
Une attention particulière doit également être portée sur **l'égalité salariale femme - homme**.

MOBILITE - MUTATION - TEMPS DE TRAJET

L'accord mobilité-mutation, signé par l'UNSA, sécurise l'utilisation abusive des mutations.
Nous soutenons le télétravail et le travail à distance, qui doivent être proposés en priorité.
La prise en compte des temps de trajet des collègues de plus en plus souvent amenés à se déplacer est une exigence UNSA-CCI.

RISQUES PSYCHO-SOCIAUX - BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Un accord RPS signé en 2016, mais beaucoup reste à faire dans toutes les régions pour protéger les collègues victimes ou en surcharge, mais aussi pour former les managers, imposer les procédures d'alerte, **reconnaître et traiter la souffrance au travail...**

CLASSIFICATION DES EMPLOIS - RECONNAISSANCE DE NOS MISSIONS

Cet accord n'est pas abouti. Une instance régionale paritaire doit faire vivre et évoluer la classification de tous les agents, selon l'évolution de leurs compétences, de leur métier.

ET BIEN D'AUTRES SUJETS QUI SONT PORTES PAR L'UNSA-CCI...

Le renouvellement de la Mutuelle en 2018, les possibilités de départ anticipé ou progressif à la retraite, des moyens financiers pour les fonds sociaux de nos CCIR, **une vigilance sur les choix de gestion** faits par nos CCIR et sur les recherches d'économies autres que nos emplois, l'utilisation de tous moyens juridiques **pour défendre notre statut, nos conditions de travail, nos droits...**

Du 30 Mars au 4 avril
Pas une Voix ne doit Manquer !
Choisir l'UNSA, c'est AGIR !